

L'an mil huit cent cinquante huit le dix deux
à neuf heures et demie du matin,

Dolicque, Ar^m 9^e Ar^m

Pardevant nous Belille Doudou, maire
officier de l'état civil de la ville de Doue, chef lieu
de canton, arrondissement d'Abbeville, département

Deschamps, Louis Désirée

de la commune, ont comparu publiquement en notre
maison commune le sieur Alexandre Jean Baptiste

Dolicque, préparé du Doue, âgé de vingt cinq ans,
né à Doue le sept avril mil huit cent trente trois,
domicilié à Steenwoorde (Nord), fils majeur de Joseph
Dolicque, diocésain de Doue le onze mars mil huit cent
trente cinq, et de Dame Josephine Douay, mineure, âgée de
cinquante cinq ans, domiciliée à Doue, su femme survivante,
ici présente et consentant au mariage de son fils, d'un part;

Et Demoiselle Louis Désirée Deschamps,
couturière, âgée de dix neuf ans, née à Doue le premier
Aout mil huit cent trente neuf, domiciliée avec son
père et mère à Doue, fille mineure du sieur Nicolas
Aimé Mauguille Deschamps, boulanger, âgé de quarante
sept ans, et de Dame Euphrosine Désirée Graveline,
sans profession, âgée de quarante ans, son épouse, domiciliés
ensemble avec à Doue, ici présente et consentant au
mariage de leur fille, d'autre part;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été
faites tant devant la principale porte de notre maison commune
les dimanches vingt sept Juin et quatre Juillet derniers
à l'heure de midi, que devant la principale porte de la maison
commune de Steenwoorde, le dimanche onze et dix huit
Juillet dernier, ainsi qu'il résulte du certificat de leur
opposition déposé par le maire de cette commune le vingt
trois du même mois de Juillet, sans qu'aucune opposition
leur ait été signifiée, sur notre interpellation les futurs époux
et leur père et mère conformément à la loi du dix Juillet
mil huit cent cinquante, qu'ils n'avaient pas peur de contracter

Extrait du Registre de l'état civil
de la Ville de RUE
PHOTOCOPIE délivrée le
26 DEC. 1995

L'Officier de l'Etat Civil

